

Nécrologie pour le professeur Jacques-Michel Grossen

Eminente figure de l'Université de Neuchâtel, le professeur de droit Jacques-Michel Grossen est décédé à l'âge de 84 ans. Enfant de Neuchâtel, M. Grossen est resté fidèle à la Faculté de droit qui l'avait formé, malgré d'insistants appels d'autres universités tout au long de sa carrière. Assistant, chargé de cours dès 1954, professeur extraordinaire en 1956, professeur ordinaire en 1962 (droit civil et procédure civile puis droit international public dès 1987), doyen de la Faculté en 1961-1963 et vice-recteur de l'Université en 1975-1979, M. Grossen a marqué l'Université de Neuchâtel de son empreinte. La qualité de ses enseignements, ses connaissances encyclopédiques, en droit et en dehors du droit, mais aussi sa disponibilité et sa gentillesse faisaient de lui un professeur modèle.

M. Grossen a aussi contribué de manière significative à l'évolution du droit civil en Suisse. Il a présidé, dès sa création en 1957 et pendant plus de trente ans, la Commission d'experts pour la révision du droit de la famille. Les réformes successives du droit de l'adoption, de la filiation, des effets du mariage et des régimes matrimoniaux et du divorce lui devaient donc beaucoup. Au-delà de son apport au droit civil, on rappellera que M. Grossen a dirigé l'Office fédéral de la justice de 1969 à 1973 et qu'il a été membre du Conseil national de la recherche scientifique ainsi que de multiples commissions cantonale et fédérales.

Ce tableau serait incomplet si on ne mentionnait pas son activité en qualité d'arbitre dans plusieurs litiges internationaux délicats.

Ses nombreux écrits s'enrichissaient souvent d'aspects de droit comparé, approfondis par ses séjours comme Professeur invité au Wolfson College de l'Université de Cambridge, à la Faculté de droit de l'Université de Tulane à la Nouvelle Orléans et à l'Université de Birmingham.

M. Grossen s'est également révélé un fameux jurisconsulte international. Après avoir consacré sa thèse de doctorat aux présomptions en droit international public, il a été Membre du Groupe consultatif pour les opérations civiles de l'Organisation des Nations Unies au Congo, faisant de lui un membre du Secrétariat de l'ONU. M. Grossen a aussi siégé notamment au Tribunal administratif de la Banque des Règlements Internationaux et à la Cour permanente d'Arbitrage.

Ne rappeler que le rayonnement scientifique de M. Grossen rendrait compte de manière très imparfaite de sa personnalité. Si M. Grossen a fait l'unanimité, c'est aussi grâce à son profond humanisme et à ses qualités de cœur. Ce mélange rare a fait de lui un Maître au sens le plus noble du terme, un personnage que l'on est heureux et enrichi d'avoir pu côtoyer.

Christoph Müller (doyen de la Faculté de droit)
Neuchâtel, 21 août 2015